Bureau Veritas Certification
4 chemin du Tronchon
69544 Champagne au Mont d'Or

TRANSCENDIA France
8 ROUTE DE HERRLISHEIM
67410 DRUSENHEIM

Granulés Plastiques Industriels
Décret n° 2021-461 du 16 avril 2021



Site	TRANSCENDIA France 8 ROUTE DE HERRLISHEIM 67410 DRUSENHEIM
DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE	
Contact Client	MARON OLIVIER olivier.maron@transcendia.com - +33683680235
Date de début - Date de fin d'audit	23/11/2023 - 23/11/2023
N° Rapport	20154589 - 1 jour
Type d'audit	Initial
Audité par	Philippe REY
Responsable d'audit	

DATAS

CLIENT

Nom du client
TRANSCENDIA France

Contact client
MARON OLIVIER

Fonction
Directeur Exploitation

Téléphone
+33683680235

Email client
olivier.maron@transcendia.com

AUDIT

N° Rapport
20154589 - 1 jour

Numéro d'affaire
20154589

Date de début
23/11/2023

Date de fin
23/11/2023

Auditeur
Philippe REY

Organisation multi-sites
NON

Type d'audit
Initial

Mode d'audit
Sur site

Durée de l'audit
1 jour

SITE

Nom du site
TRANSCENDIA France

Adresse du site
8 ROUTE DE HERRLISHEIM

Code postal
67410

Ville
DRUSENHEIM

Pays
FRANCE

Présentation du site
Plateforme industrielle regroupant 3 sites industriels
Fabrication de film pour les poches de stomie (85%) et de fenêtre d'enveloppe (15%) depuis 1981 15,5 kT de matière transformée (polystyrène) (PVDC)
1 ligne d'extrusion à plat et 2 lignes de soufflage

Fonctionne en équipe de 3x7, production en continue
Certifié ISO 14001 politique environnementale, stratégie incluant la gestion des pertes de granulés, capitalisation des expériences, réunion avec le voisinage
+ intégration de la partie film dans la gestion des granulés

DOMAINE D'ACTIVITE DU SITE

1. Production de Granulés Plastiques Industriels
2. Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastiques Industriels ✓
3. Stockage de Granulés Plastiques Industriels
4. Aires de lavage de citernes, fûts et autres contenants de transport de granulés de plastiques industriels
Pour activités 1 à 3 : Quantité susceptible d'être présente sur le site : Capacité de stockage : 400T (Silo 200T) Box (500kg, 1T) 180T=300 box, sac de 25 kg (20T) - 200T de produits finis

-

Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels
Manipulation/Utilisation/Transformation de Granulés Plastique Industriels

Synthèse

Conclusion	Satisfaisant

	Nb d'exigences non conformes	Nb de points de contrôle
CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés	**0**	**2**
CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport	**0**	**4**
CRITERE 3 : Epandage accidentel	**0**	**2**
CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site	**0**	**3**
CRITERE 5 : Equipements et dispositifs	**0**	**3**
CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation	**0**	**4**
CRITERE 7 : Audit internes	**0**	**3**
Communication	**0**	**2**
Total	**0**	**23**

PERSONNES INTERROGEES

Nom / Fonction Olivier MARON Directeur d'exploitation
Adeline LINDER Ingénieure production

Questionnaire

§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE

CRITERE 1 : Zones à risque de perte de granulés

	Exigence	Observation
1.1.1 Une procédure permet d'identifier des zones où des granulés de plastiques industriels sont susceptibles d'être rejetés ou répandus accidentellement dans l'environnement	Conforme	Processus gestion des risques (SME 14001) Plan d'implantation avec identification des zones à risques et des réseaux de canalisation Liste des zones à risques avec hiérarchisation des risques et des moyens de protection
1.1.2 Adéquation de la procédure avec le terrain	Conforme	La visite du site a permis de confirmer la conformité des risques identifiés et des moyens mis en place

CRITERE 2 : Emballages pour stockage et/ou transport

	Exigence	Observation
1.2.1 Une procédure définit les règles de conception/design des emballages utilisés pour le stockage et/ou emballage des granulés	Conforme	Processus achats (SME 14001) Achats réalisés au siège Les emballages sont ceux définis par les fabricants (big bags, octabins, sac plastifié, citerne)
1.2.2 Vérification des conditions d'achat de ces emballages suivant les règles de conception/ design définies	Conforme	Processus achats (SME 14001) Vérification lors de la réception des transporteurs, de l'intégrité des emballages et de leurs conformités par rapport à la commande
1.2.3 Une procédure définit les périodicités et méthode de vérification des emballages utilisés	Conforme	Processus gestion des risques (SME 14001) Tour du site 1x/semaine avec check-list des points de vérification Vérification permanente par les opérateur dans leur activité quotidienne
1.2.4 Enregistrement du dernier contrôle suivant périodicité et modalités définies	Conforme	Vu rapport des semaines 44,45, 46 & 47 de l'année 2023

CRITERE 3 : Epandage accidentel

	Exigence	Observation
1.3.1 Une procédure définit les méhodes de confinement et ramassage de tout granulé de plastique industriel répandu accidentellement dans l'enceinte du site	Conforme	Processus gestion des risques (SME 14001) Procédure de maîtrise des épandages (v0 du 23/10/2023)
1.3.2 Enregistrement d'évenement avéré et plan d'actions associé (incluant mesure d'efficacité)	Conforme	Fichier Excel de suivi des évènements indésirables et tableau de bord Pas d'épandage enregistré à ce jour

CRITERE 4 : Bassins de rétention et des abords du site

	Exigence	Observation
1.4.1 Une procédure définit la périodicité de nettoyage des bassins de rétention situés en aval des équipements et des abords du site placés sous le contrôle de l'exploitant	Conforme	Le bassin de rétention de la plateforme industrielle n'est pas sous la responsabilité de l'entreprise Néanmoins l'entreprise est en lien direct avec l'exploitant et peut à tout moment informer d'un épandage accidentel et de faire les manœuvres nécessaires sur les vannes du bassin de rétention Nettoyage biannuel des bassins adapté en cas d'épisode météo exceptionnel, grille de tamisage pour les produits flottants Analyse physicochimique des eaux avant relâche dans le milieu naturel
1.4.2 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des nettoyages suivant périodicité et modalités définies (date du dernier contrôle)	Conforme	Rapport d'intervention de la société SOGEKA pour le compte de CORTEVA (exploitant) (décembre 2022 et juin 2023)
1.4.3 Vérification visuelle de l'état des bassins de rétention et abords du site	Conforme	Contrôle toutes les 8 heures du fonctionnement des équipements des bassins de rétention (3) Gestion automatisé des niveaux de remplissage des 3 bassins de rétention

CRITERE 5 : Equipements et dispositifs

	Exigence	Observation
1.5.1 Une procédure inventorie les équipements et dispositifs	Conforme	Processus gestion des risques (SME 14001) Plan d'implantation Check-list des zones à risques avec visuel des moyens et dispositifs mis en place
1.5.2 Une procédure définit la périodicité et méthode de vérification du bon état de fonctionnement des équipements et dispositifs (Pertinence de périodicité)	Conforme	Processus gestion des risques (SME 14001) Procédure de maîtrise des risques d'épandages Vérification hebdomadaire lors des tours d'usine
1.5.3 Existence d'une preuve documentée de la bonne réalisation des vérifications suivant périodicité et modalités définies (incluant date du dernier contrôle)	Conforme	Vu rapport des semaines 44,45, 46 & 47 de l'année 2023

CRITERE 6 : Formation et Sensibilisation

	Exigence	Observation
1.6.1 Une procédure définit les méthodes de formation et sensibilisation du personnel et des tiers intervenants sur le site	Conforme	Formation à l'aide du support de la procédure (contexte, plan d'implantation, procédure de réaction, matériel et dispositifs mis en place) Formation par équipe de production + personnel administratif Recyclage périodique
1.6.2 Existence d'une preuve documentée de la formation du personnel	Conforme	Feuille de présence signée
1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Conforme	Action corrective : Mise en place d'un protocole et d'un plan de prévention qui sera présenté et évalué auprès des intervenants externes Il n'existe pas de preuve de formation des tiers intervenants
1.6.4 Existence d'affichage relatif aux consignes à respecter notamment en cas d'épanchement	Conforme	Affichage de l'affiche Clean sweep sur les zones à risques ainsi que l'inventaire du matériel disponibles et des conduites à tenir

CRITERE 7 : Audit internes

	Exigence	Observation
1.7.1 Une procédure définit la méthode d'audits internes des procédures relatives aux critères 1 à 6.	Conforme	Processus amélioration (SME 14001) Procédure d'audit interne Audit hebdomadaire mors des tours d'usine Révision de la documentation prévue tous les 3 ans ou selon besoin
1.7.2 Existence d'un programme d'audits (fréquence semestrielle)	Conforme	Agenda de planification du système de management
1.7.3 Existence d'une preuve documentée de la réalisation des audits de ces procédures selon modalités définies	Conforme	Vu rapport des semaines 44,45, 46 & 47 de l'année 2023

§2 DISPOSITIFS DE CONFINEMENT (Applicable au 01/01/23)

	Exigence	Observation	Preuve à l'appui
Présence de dispositifs de confinement et de récupération associés aux zones d'épandage (Pertinence/efficacité)	Conforme	3 bassins de rétentions sur la plateforme industrielle piloté par l'exploitant CORTEVA en relation avec l'entreprise Vérification toutes les 8 heures du fonctionnement des équipement Gestion automatisé des niveaux de remplissage Analyse physicochimique des effluents avant relâche dans le milieu naturel Surveillance particulière le long des clôtures en fonction des vents dominants et des évènements météo exceptionnels Système de palette étanche pour le confinement accidentel d'une palette de sacs ou d'un big bags. Mise ne place de grille et de manchettes sur les bouches des réseaux d'eau	

§3 COMMUNICATION EXTERNE

Communication

	Exigence	Observation
3.1 Mise à disposition du public par l'exploitant sur son site internet une synthèse de chaque rapport d'audit	Non Applicable	Audit initial
3.2 Vérification de l'utilisation de la marque et logo Bureau Veritas Certification	Non Applicable	Audit initial

Audit supplémentaire

	Observation
Audit supplémentaire nécessaire ?	NON
Durée	
Date	

§ CONCLUSION

	Observation
CONCLUSION	Les risques ont bien été identifiés, les moyens ont été mis en place, la pratique de tours de site hebdomadaire et la vigilance permanente des opérateurs permettent de conserver un site propre exempt de granulés

Section label level 2	Checkpoint Label	Description Non Conformité	Type	Représentant Client	A compléter avant
§1 PROCEDURES ET MISE EN ŒUVRE	1.6.3 Existence d'une preuve documentée de la formation des tiers intervenants sur site	Il n'existe pas de preuve de formation des tiers intervenants	Mineure	MARON OLIVIER	01/03/2024

ANNEXE

Participants réunion d'ouverture

Nom / Fonction Olivier MARON Directeur d'exploitation
Adeline LINDER Ingénieure production

Participants réunion de clôture

Nom / Fonction Olivier MARON Directeur d'exploitation
Adeline LINDER Ingénieure production

Plan d'audit

Date et Heure	Activité	Thème	Commentaires	Pièce jointe	/!\ Pas de caractères spéciaux dans le nom du fichier
23/11/2023 09:00 CET	Réunion d'ouverture	Autre			
23/11/2023 09:30 CET	Audit	Zone à risque de perte de granulés			
23/11/2023 10:00 CET	Audit	Emballage			
23/11/2023 10:30 CET	Audit	Epandage accidental			
23/11/2023 11:00 CET	Audit	Bassins et abords site			
23/11/2023 11:30 CET	Audit	Equipements et dispositifs			
23/11/2023 12:00 CET	Déjeuner				
23/11/2023 13:00 CET	Audit	Formation sensibilisation			
23/11/2023 13:30 CET	Visite du site				
23/11/2023 15:00 CET	Audit	Contrôles internes			
23/11/2023 15:30 CET	Audit	Communications			
23/11/2023 16:00 CET	Préparation réunion de clôture				
23/11/2023 16:30 CET	Réunion de clôture				
23/11/2023 17:00 CET	Autre	Autre	Fin de l'audit		

Bureau Veritas Certification

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE

Attribué à

TRANSCENDIA France
8 ROUTE DE HERRLISHEIM
67410 - DRUSENHEIM - FRANCE

Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le décret en vigueur à la date d'édition du présent certificat :

Décret n°2021-461 du 16 avril 2021 relatif à la prévention des pertes de granulés de plastiques industriels dans l'environnement

Sous réserve du respect des caractéristiques vérifiées, cette attestation est valable jusqu'au : 31/01/2027
Date originale : **01/02/2024**

Attestation n°: 223-2024-000010-FR

Date : ***01/02/2024***

Affaire n°: 20154589

Samuel DUPRIEU **- Président**



Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
1 Place Zaha Hadid - 92400 Courbevoie

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de cette attestation ainsi que l'applicabilité des exigences du décret peuvent être obtenues en consultant l'organisme. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : + 33 (0)1 41 97 00 60.